

REPUBLIQUE DU SENEGAL

8 / / 00 10

SESSION ORDINAIRE

28 DEC 2018



Un Peuple-Un But-Une Foi

.....  
VILLE DE PIKINE  
.....

**ANALYSE** : Délibération portant adoption du  
Budget 2019 de la ville de Pikine

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIKINE  
EN SA SEANCE DU 27 DECEMBRE 2019

Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;  
Vu le Décret n° 66-510 du 04 juillet 1966 portant régime financier des collectivités locales ;  
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thies ;  
Vu la Délibération en date du 01 août 2014 portant élection du Maire de la Ville de Pikine et de ses adjoints ;  
Sur le rapport du maire de la ville de Pikine ;

- **DELIBERE** -

**Article premier** : Le budget de la ville de Pikine pour l'exercice 2019 est adopté en recettes et en dépenses à la somme de **sept milliards cent quatre vingt et un millions six cent vingt et un mille trois cent soixante onze francs (7 181 621 371)**

**Article 2** : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 27 /12/2019

**Le Maire**

  
**Abdoulaye THIMBO**